

Initiative

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-111-007

Déposé le : 08.04.14

Scanné le : _____

Art. 127 à 129 LGC L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de l'initiative

Initiative Gérald Cretegny et consorts pour que le canton de Vaud exerce son droit d'initiative cantonal et demande à l'assemblée fédérale que le volume du contingent tarifaire d'importation des vins ainsi que son mode d'attribution soient modifiés.

Texte déposé

considérant :

- que la viticulture suisse traverse une phase très difficile sur le plan économique;
- qu'en une vingtaine d'années, la consommation de vins en Suisse a diminué de près de 14% alors que, dans le même temps, la part de vins étrangers de la consommation totale en Suisse est passée de 56 à 62%; c'est donc la production indigène qui absorbe la diminution de la consommation;
- que la pression sur les vins indigènes se trouve encore accentuée par la force du franc suisse, qui soumet les vins suisses à une concurrence accrue;
- que la stratégie de qualité des vins suisses et les importants efforts consentis par les viticulteurs depuis des années sont menacés d'être réduits à néant par la concurrence de certains vins provenant de l'étranger, produits selon des règles moins contraignantes et vendus à des prix défiant toute concurrence;
- que si rien n'est entrepris, des exploitations viticoles risquent de disparaître et l'exploitation de vignes abandonnées, portant ainsi atteinte à notre paysage,

1. de requérir du Conseil fédéral l'ouverture d'une négociation auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue d'adapter le contingent tarifaire d'importation des vins blancs et rouges à l'évolution de la consommation.

2. que la répartition des parts du contingent tarifaire se fasse selon l'article 22 alinéa 2, lettre b, de la loi fédérale sur l'agriculture, soit selon "la prestation fournie en faveur de la production suisse".

Commentaire(s)

La Suisse a notifié à l'OMC un contingent tarifaire pour l'importation des vins de 170 millions de litres sur la base de la consommation des années 1986-1988 qui était alors de 310 millions de litres. Or, sur le territoire national, la consommation n'est plus que de 274 millions de litres en 2011, dont environ 60% de vins étrangers et 40% de vins suisses. Dans le cadre de ce contingent, le droit de douane qui s'applique est bas. Au-delà des 170 millions de litres, c'est le taux hors contingent, nettement plus élevé, qui s'applique."

La viticulture suisse traverse une phase difficile. Elle se trouve à la fois face à une baisse continue de la consommation et à une hausse des importations.

Aujourd'hui les conditions-cadres de la vitiviniculture suisse sont très défavorables, notamment en raison du franc fort, des coûts socioéconomiques de production, des marges supérieures réalisées par les acteurs du marché via l'importation et finalement de la lutte institutionnelle contre la consommation d'alcool. Au final, des entreprises, des places de travail et des vignobles sont en péril. Sans mesures concrètes, l'arrachage de centaines d'hectares de vignes est à craindre. C'est aussi la qualité de notre paysage ainsi que l'exploitation des terres qui sont en jeu.

Une renégociation de l'accord international en vigueur prendra inévitablement du temps. Dans l'intervalle, il est donc nécessaire de modifier le mode d'attribution des parts du contingent tarifaire en fonction de la prestation fournie en faveur de la production suisse. Une telle adaptation présente l'avantage de pouvoir se faire sans négociation préalable auprès de l'OMC. De plus, cette mesure aura un effet direct sur le marché des vins suisses.

Conclusions

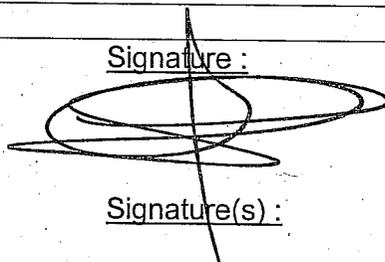
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Gérald Cretegny

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

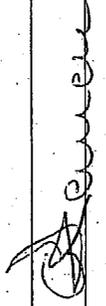
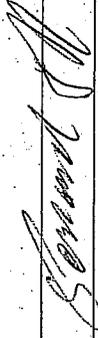
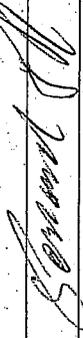
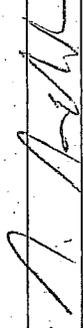
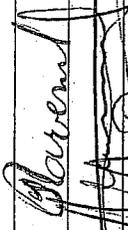
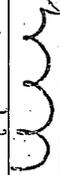
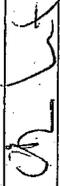
Voir liste jointe

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baillif Laurent	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin, Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahane Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc		Rydo Alexandre	
Kunze Christian		Oran Marc		Schaller Graziella	
Labouchère Catherine		Papilloud Anne		Schobinger Bastien	
Lachat Patricia		Payot François		Schwaar Valérie	
Luisier Christelle		Pernoud Pierre-André		Schwab Claude	
Mahaim Raphaël		Perrin Jacques		Sonnay Eric	
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves		Sordet Jean-Marc	
Manzini Pascale		Pillonel Cédric		Surer Jean-Marie	
Marion Axel		Podio Sylvie		Thuillard Jean-François	
Mattenberger Nicolas		Probst Delphine		Tosato Oscar	
Matter Claude		Randin Philippe		Treboux Maurice	
Mayor Olivier		Rapaz Pierre-Yves		Trollet Daniel	
Meienberger Daniel		Ravenel Yves		Tschopp Jean	
Meldem Martine		Renaud Michel		Uffer Filip	
Melly Serge		Rey-Marion Alette		Venzelos Vassilis	
Meyer Roxanne		Rezzo Stéphane		Voiblet Claude-Alain	
Miéville Laurent		Richard Claire		Volet Pierre	
Miéville Michel		Riesen Werner		Vuarnoz Annick	
Modoux Philippe		Rochat Nicolas		Vuillemin Philippe	
Mojon Gérard		Romano Myriam		Weber-Jobé Monique	
Montangero Stéphane		Roulet Catherine		Wehrli Laurent	
Mossi Michele		Roulet-Grin Pierrette		Wüthrich Andreas	
Neiryneck Jacques		Rubattel Denis		Wyssa Claudine	
Neyroud Maurice		Ruch Daniel		Yersin Jean-Robert	
Nicolet Jacques		Ruiz Rebecca		Züger Eric	